



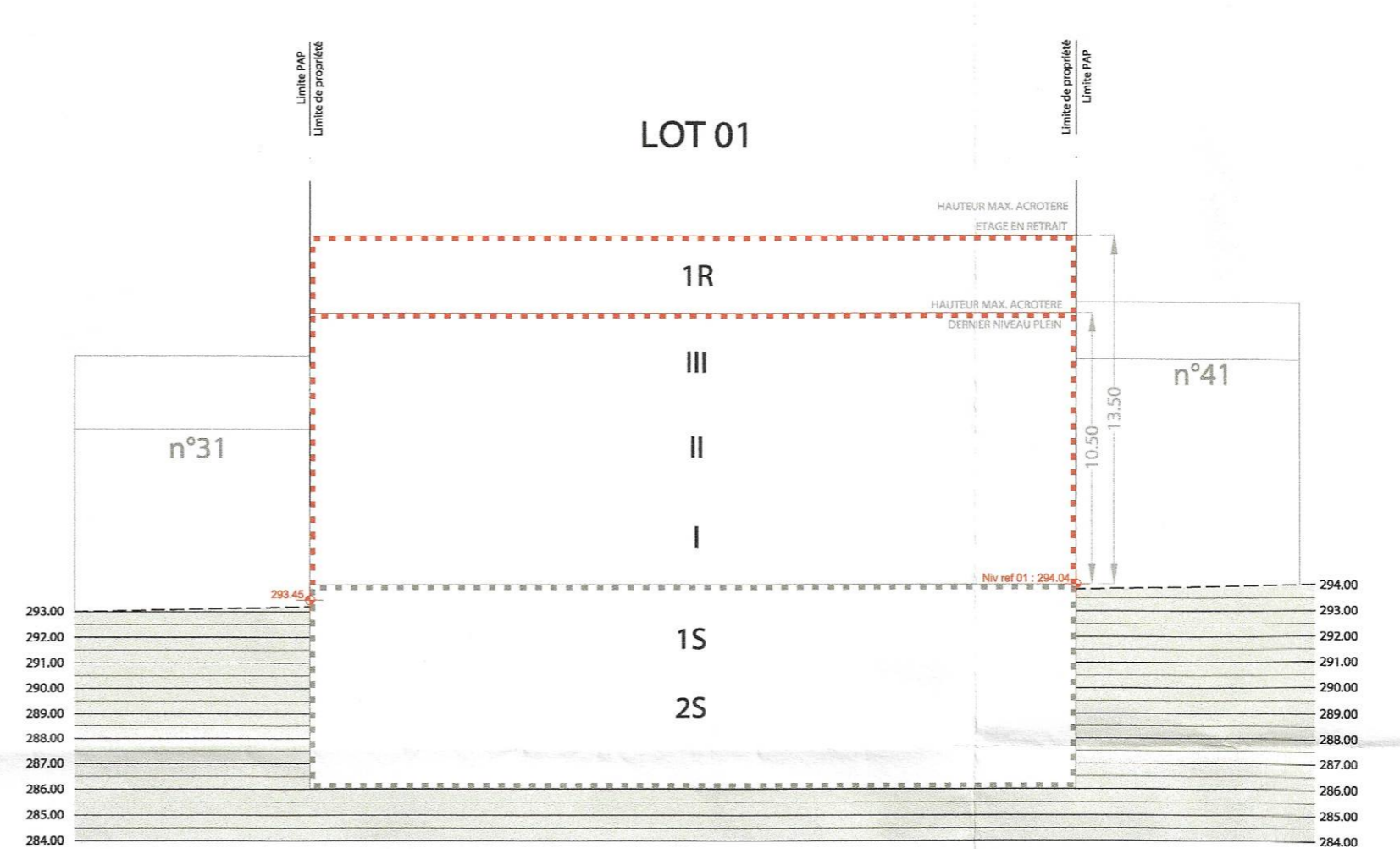
PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER 1.250e

LOT 01		5.09	
-	509.00	-	1950.00
509.00	1-mb	1-c	20-c
tp	ha-10.50 ha-13.50	-	III+1R+2S

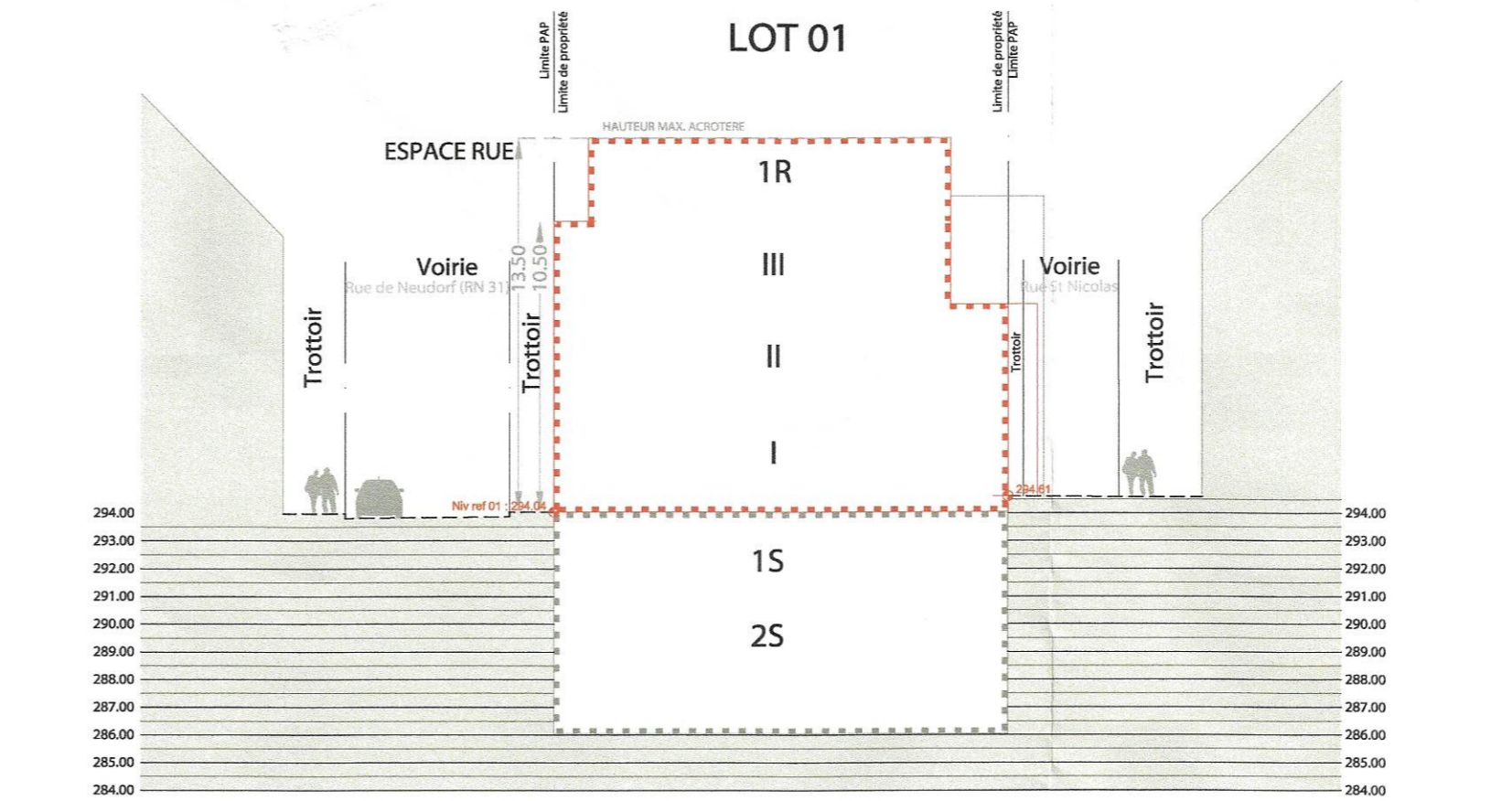
DEGRE D'UTILISATION DU SOL PAR LOT

**SURFACE BRUTE : 5.09 ares**  
**SURFACE NETTE : 5.09 ares**  
**SURFACE PRIVEE PUBLIQUE NECESSAIRE A LA VIABILISATION : 0 ares**  
**SURFACE A CEDER AU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL : 0 ares soit +/- 0.0%**  
**DENSITE : 392.9log/ha**

SURFACES 1.250e



COUPE AA' RUE DE NEUDORF 1.250e



COUPE BB' 1.250e

**Représentations**

- LOT 00 / 0,00 ar : indication numéro lot et surface
- 5.00 — : dimensionnement des immeubles
- 5.00 — : reculs des immeubles
- △ E-E : indication des coupes
- ⊕ : point de repère
- ▨ : bâtiments existants
- : lampadaire existant

LEGENDE COMPLEMENTAIRE

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

surface d'appropriation au sol (m²)	LOT / ILOT		surface du lot / de l'îlot (ares)	
	min.	max.	min.	max.
surface du scellement du sol (m²)	min.	max.	min.	max.
type de toiture	min.	max.	min.	max.
type, disposition et nombre des constructions	min.	max.	min.	max.
nombre de niveaux	min.	max.	min.	max.
type et nombre de logements	min.	max.	min.	max.
nombre de niveaux	min.	max.	min.	max.
type, disposition et nombre des constructions	min.	max.	min.	max.
nombre de niveaux	min.	max.	min.	max.

- Délimitation du PAP et des zones du PAG**
- : délimitation du PAP
  - - - : délimitation des différentes zones du PAG
- Courbes de niveau**
- : courbes de niveau
  - - - : terrain remodelé
- Nombre de niveaux**
- L, II, III, ... : nombre de niveaux pleins
  - +1, 2, ...R : nombre d'étages en retrait
  - +1, 2, ...C : nombre de niveaux sous combles
  - +1, 2, ...S : nombre de niveaux en sous-sol
- Hauteur des constructions**
- hc-x : hauteur à la corniche de x mètres
  - ha-x : hauteur à l'acrotère de x mètres
  - hf-x : hauteur au faite de x mètres
- Types, dispositions et nombre des constructions**
- x-mi : x maisons isolées
  - x-mj : x maisons jumelées
  - x-mb : x maisons en bande
- Types et nombre de logements**
- x-u : x logements de type unifamilial
  - x-b : x logements de type collectif
  - x-c : x logements de type collectif
- Forme des toitures**
- tp : toiture plate
  - tx (y% z°) : toiture à x versants, degré d'inclinaison
- Gabarit des immeubles (plan / coupes)**
- : alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
  - - - : limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
  - : alignement obligatoire pour dépendances
  - - - : limites de surfaces constructibles pour dépendances
  - : limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
  - - - : limites de surfaces constructibles pour avant-corps
- Délimitation des lots / îlots**
- ▭ : lot projeté
  - ▭ : îlot projeté
  - ▨ : terrains cédés au domaine public, communal
- Degré de mixité des fonctions**
- min x% : pourcentage minimal en surface construite brute à déduire ou logement par construction
  - x% y% : pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
  - z% : pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction
- Espaces extérieurs privés et publics**
- : espace vert privé
  - : espace vert public
  - : aire de jeux ouverte au public
  - : espace extérieur pouvant être scellé
  - : voie de circulation motorisée
  - : espace pouvant être dédié au stationnement
  - : chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
  - : voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de transition
- Plantations et murs**
- : arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
  - : haie projetée / haie à conserver
  - : mur projeté / mur à conserver
- Servitudes**
- : servitude de type urbanistique
  - : servitude écologique
  - : servitude de passage
- Infrastructures techniques**
- : attention à ciel ouvert pour eaux pluviales
  - : canalisation pour eaux pluviales
  - : canalisation pour eaux usées
  - : fossé ouvert pour eaux pluviales

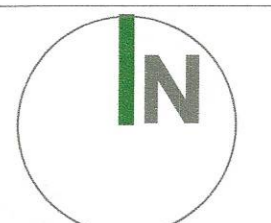
LEGENDE OFFICIELLE

MAITRE DE L'OUVRAGE : **MEL IMMO LUX**  
**2-4 rue du Nord**  
**L-2229 Luxembourg**

PROJET : **Projet d'Aménagement Particulier à Esch-sur-Alzette**

ECHELLE : 1 / 250 e    DESSINE : MM    CONTROLE : PA    DATE : 14 mai 2019

Référence : 18512/59C  
 Le présent document appartient à ma décision d'approbation du : 15/07/2019  
 La Ministre de l'Intérieur  
 Taina Bofferdig



# PAP RUE DE NEUDORF à ESCH-SUR-ALZETTE

ESPACE PAYSAGES URBAINES / FACILE D'UTILISER / COMPREHENSIBLE

OBJET : **PARTIE GRAPHIQUE**  
**PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER**  
 modifié selon avis 18512/59C

**1**